

REVUE DE PRESSE DE LA SEMAINE 21

23 05 16 Calculez le montant de votre retraite en cinq clics

ANAELLE GRONDIN

Les Echos

Les caisses Agirc-Arrco, qui gèrent les retraites complémentaires, ont lancé un simulateur en ligne permettant de chiffrer facilement et à l'euro près le montant de sa future retraite.

Combien d'argent toucherez-vous à la retraite ? Et quelle est la date de départ idéale ? Un nouveau simulateur en ligne permet de répondre à ces questions en cinq clics, sans que vous ayez besoin de vous replonger dans vos archives ou de faire appel à votre mémoire.

Lancé par les caisses de retraites complémentaires du privé Agirc (cadres) et Arrco (salariés), l'outil interactif permet d'obtenir une estimation du montant de votre future retraite globale sur la base de données réelles pour votre retraite complémentaire et de données reconstituées pour votre pension de base, tout en s'appuyant sur l'évolution de la législation, de l'environnement économique ou encore de votre carrière.

Comment accéder au simulateur ?

Pour calculer le montant de votre future retraite sur le site de l'Agirc-Arrco, il faut vous créer un compte en renseignant vos nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et numéro de sécurité sociale. Un mot de passe provisoire vous sera envoyé par e-mail pour vous permettre de vous connecter immédiatement.

Vous devez ensuite indiquer quelle est votre situation familiale, le nombre d'enfants de votre foyer, la date du début de votre carrière, votre catégorie socio-professionnelle et vos revenus mensuels. Vous pouvez alors lancer la simulation.

Comment fonctionne l'outil ?

Le site de l'Agirc-Arrco récupère automatiquement dans sa base de données les informations concernant votre parcours professionnel. Les mêmes qui figurent sur votre relevé individuel de situation, document reprenant tous les droits acquis dans tous vos régimes de retraite obligatoires de base et complémentaires. Il est possible de compléter ces éléments, mais nul besoin de passer de longues minutes à renseigner chaque période d'activité passée, comme le demande par exemple le simulateur du site service-public.fr.

Pour ceux qui se soucient de leur vie privée, les caisses de retraites complémentaires précisent que toutes « ces données ne sont ni conservées ni transmises à vos régimes de retraites ».

Le simulateur, qui table sur une inflation comprise entre 0,2 et 0,5 % par an, prend en compte la pension versée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et celles des Arrco et Agirc. Il tient également compte de la réforme d'octobre qui a introduit un bonus-malus à partir de 2019 selon que le salarié parte à la retraite avant ou après 63 ans.

Quelles informations fournit concrètement le simulateur ?

A partir de ces données, l'outil donne un « 1er résultat », sous la forme d'un graphique indiquant le montant de la retraite globale (retraite de base du régime général - CNAV - et retraite Agirc-Arrco) à laquelle vous pouvez prétendre, en euros net par mois, en fonction de l'âge de départ (à partir de 62 ans puis tous les ans jusqu'à 67 ans).

Vous pouvez voir immédiatement à quel âge vous pourrez bénéficier d'une retraite à taux plein. L'Agirc-Arrco précise : « Sont pris en compte les trimestres cotisés, les trimestres assimilés (chômage, maladie...), les trimestres rachetés, les trimestres équivalents (certaines périodes à l'étranger par exemple) et les trimestres de majoration pour enfants. Le calcul du taux tient compte des trimestres acquis auprès de tous les régimes de retraite de base. »

Le simulateur précise le niveau de fiabilité de ce premier résultat. Plus il possède de renseignements sur votre carrière et plus vous approchez de l'âge de la retraite, plus il a de chance d'être fiable. Une autre étape permet de donner des éléments sur l'évolution de votre situation future (courbe de progression de votre salaire ou passage à temps partiel, par exemple), en faisant des hypothèses sur la suite de votre carrière, pour obtenir une nouvelle simulation.

Le simulateur est-il figé ?

Non. François-Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc-Arrco, indique à Notre Temps qu'à partir de septembre 2016, le simulateur sera inter-régimes. Il prendra en compte la quasi totalité des régimes obligatoires de retraite de base et complémentaires (artisans, commerçants, fonction publique, etc.)

A.G.

@anaellegrondin

23 05 16 Les Français font l'impasse sur la préparation de leur retraite

PAR LA RÉDACTION NUMÉRIQUE DE RTL 21

Les Français préparent leur départ à la retraite trop tard. Tel est le principal enseignement du baromètre de la retraite Malakoff Médéric, réalisé par OpinionWay auprès de 1.014 retraités et 1.016 cotisants de 50 ans et plus du secteur privé par téléphone du 14 mars au 4 avril dernier, dont les résultats sont diffusés en exclusivité sur RTL ce lundi 23 mai.

Saut dans l'inconnu, la retraite est une nouvelle étape de la vie qui suscite à la fois enthousiasme et angoisse. Synonyme de temps libre pour profiter de la vie, de voyages, loisirs et repos, elle est aussi associée à la crainte du grand âge, de la dépendance, de l'isolement et à un changement de train de vie. Pour autant, les Français ont généralement tendance à faire l'impasse sur la préparation de ce moment charnière de leur vie.

Négligence, déni, méconnaissance

Celle-ci se résume le plus souvent à une approche exclusivement administrative et en outre par négligence, déni ou méconnaissance, très tardive : 50 ans pour les plus précoces, avec une accélération forte lors des deux dernières années de leur vie professionnelle. À moins de cinq ans de la retraite, seulement 33% d'entre eux ont commencé à préparer leur budget, un sur deux à moins de deux ans, 32% à faire des démarches administratives, 74% à moins de deux ans, et 28% à préparer leurs futures activités, 47% à moins de deux ans.

56% des cotisants de plus de 50 ans ont par ailleurs une vague idée du montant de leur future pension de retraite. Une attitude souvent liée au fait que les démarches administratives s'apparentent dans l'esprit des actifs à un parcours du combattant, fastidieux et chronophage, vécu dans la contrainte et le stress, en particulier pour les salariés ayant connu plusieurs employeurs. **Seulement 15% ont une idée très précise du montant de leur retraite. Leurs aînés étaient moins dans le flou : 41% des retraités avaient une idée très précise du montant de leur retraite avant de la prendre.**

Journée spéciale retraites sur RTL lundi 23 mai

Aurai-je une retraite ? Comment la préparer ? À quel âge pourrai-je la prendre ? Quel sera le montant de ma future pension ? Les Français se posent de nombreuses questions sur leur future retraite. Ils ne savent pas toujours à qui s'adresser pour trouver les réponses à leurs interrogations.

L'AGIRC-ARRCO organise du lundi 23 au vendredi 28 mai une opération grand public afin d'encourager les actifs à anticiper davantage leur retraite. Un dispositif spécial est mis en place sur RTL pour l'occasion toute la journée du lundi 23 mai

26 05 16 POURQUOI LE BOOM DES DÉPARTS EN RETRAITE DÈS 60 ANS NE VA PAS DURER

Capital

Le nombre de départs anticipés pour carrière longue explose depuis 2011. Mais cette période dorée est bientôt terminée...

Un vrai carton ! Le dispositif de départ anticipé pour carrière longue, qui permet de partir à la retraite dès 60 ans, attire de plus en plus de monde d'année en année. En 2015, 171.557 personnes en ont profité, contre 150.281 l'année précédente (+14,16%) et seulement 40.053 en 2011 (+328%), selon la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). Cela représente 26,1% du total des départs l'an dernier.

Cette envolée est liée à l'élargissement de ce dispositif, sous l'impulsion de François Hollande. Initialement réservé aux assurés ayant commencé à travailler avant 18 ans, la possibilité de départ anticipé a été étendue en novembre 2012 à ceux qui ont débuté leur activité professionnelle avant 20 ans. Il leur a été permis de partir en retraite dès 60 ans, sous réserve qu'ils aient cotisé pendant une durée au moins égale à la durée d'assurance requise pour bénéficier du taux plein (jusqu'à cette date, il fallait avoir validé 8 trimestres de plus que la durée d'assurance requise pour le taux plein).

Puis à partir d'avril 2014, le nombre de trimestres non cotisés mais néanmoins pris en compte dans la durée d'assurance cotisée a été élargi : il a ainsi été possible de retenir 4 trimestres supplémentaires, dont 2 au titre du chômage et 2 trimestres et au titre de l'invalidité, ainsi que la totalité des trimestres de maternité. Ce qui a permis à davantage de personnes de liquider leur retraite, avant l'âge minimum de la retraite.

Mais à partir de 2018 ce nombre de départs anticipés devrait diminuer. La raison ? La hausse de la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein, qui va continuer à augmenter à raison d'un trimestre supplémentaire, toutes les trois générations. Mécaniquement, il va devenir de plus en plus compliqué de réunir le nombre de trimestres exigés avant 60 ans, tout en ayant commencé à travailler avant 20 ans. Par exemple, il faudra réunir 167 trimestres, soit presque 42 ans, pour les générations nées en 1958, 1959 et 1960.

Néanmoins, la CNAV estime que le nombre de départ en retraite anticipé resterait supérieur à 150.000 en 2019. Mais selon toute vraisemblance, il devrait essentiellement se concentrer sur les assurés âgés de 60 ans à 62 ans.

Nathalie Cheysson-Kaplan